Martigny, lundi 7 décembre 1936. *76me année* ***Ce numéro comprend 6 pages*** *No 143.*

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS

PARAISSANT A MARTIGNY

PRIX D'ABONNEMENT :

SUISSE : Un an . . . . . fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel" . . . . . fr. 12.50
ETRANGER : Un an . . . . . fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel" . . . . . fr. 21.—
COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX **II c 58**
(Expédition une fois par semaine ensemble)
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse.

TÉLÉPHONES :
RÉDACTION 61.031
ABONNEMENTS ET SECRÉTARIAT DU PARTI 61.303
ANNONCES 61.252
A MARTIGNY

ANNONCES (le mm. ligne ou son espace) CANTON : 8 ct. ; SUISSE : 10 ct. ; ETRANGER : 10 ct.
RÉCLAMES (le mm. ligne 2 colonnes/81 mm.) CANTON : 20 ct. ; SUISSE : 30 ct. ; ETRANGER : 30 ct.
AVIS MORTUAIRES (2 colonnes) : 20 ct.
Compte de Chèques postaux II c 500

Régie des Annonces : ORELL FUSSLI-ANNONCES, Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses.

Si nous avions un Mussolini

On nous écrit :

Plusieurs commerçants d'une ville valaisanne (et peut-être d'autres inconnus) n'auraient pas à déplorer la mésaventure dont ils sont victimes.

Ayant fait crédit à un ménage italien, dont le chef travaillait sur des chantiers financés par les pouvoirs publics, ils ont appris qu'en l'espace de quatre semaines leurs débiteurs, époux, femme et en enfant étaient partis pour l'Italie après avoir au préalable expédié tous leurs biens (meubles) en temps utile.

Bien sûr, il n'y a là rien d'extraordinaire, et on verra encore malheureusement des gens qui ne payent pas leur boucher, leur tailleur, leur médecin, etc.

Quand il s'agit de gens du pays, le créancier a au moins la satisfaction de faire appliquer à son débiteur la sanction morale de la publication au *Bulletin officiel*. Et enfin, avec le temps, le débiteur peut revenir à meilleure fortune. On peut encore espérer...

Quand il s'agit de gens étrangers, le créancier n'a plus que ses yeux pour pleurer, et médire contre les lois qui ne le protègent que très faiblement contre les établis temporaires.

Plusieurs cas ont été constatés où des ouvriers italiens ont agi envers des commerçants valaisans d'une façon assez cavalière où l'oubli tenait la plus grande part.

Il serait inutile de faire ressortir l'inélégance, la noirceur de pareils procédés de la part d'une main-d'œuvre qui, neuf fois sur dix, condamne nos ouvriers au chômage. Si nous le faisons néanmoins, c'est pour deux raisons : d'abord mettre en garde les commerçants valaisans et les inciter à se montrer très circonspects vis-à-vis de ces travailleurs importés ; ensuite, pour attirer l'attention du Département des travaux publics sur la responsabilité qu'il encourt en donnant une certaine investiture de crédit à ces travailleurs admis sur notre sol.

Car chacun sait que nul ne peut obtenir un permis de séjour en Valais pour y travailler, s'il ne justifie pas qu'il a un emploi et qu'il est indispensable pour cet emploi. Une déclaration de l'employeur est requise. Chacun peut donc penser que la main-d'œuvre italienne est une main-d'œuvre qualifiée et partant bien rétribuée. Il est compréhensible qu'un commerçant fasse crédit pour des besoins ménagers à un ouvrier italien travaillant sur le chantier X ou Y, et d'autant plus si ce chantier est ouvert par les pouvoirs publics.

Par ces temps de crise intense, de chômage meurtrier, de découragement profond, il y a lieu de boucher toutes les voies de malhonnêteté, de chercher à vivre d'abord « valaisan » et ensuite de protéger les Valaisans. Pourquoi n'obligerait-on pas un employeur introduisant un ouvrier italien à garantir la solvabilité de cet ouvrier tant et aussi longtemps qu'il sera à son service ?

On demande bien à cet employeur de garantir qu'il a un emploi pour lui et surtout qu'il est indispensable parce qu'irremplaçable par un ouvrier du pays. Alors ? c'est donc bien qu'il donnera à cet ouvrier une paye en rapport avec la qualité de son travail. Il peut exiger de lui qu'il paye ses dettes de ménage courantes ou devrait pouvoir au besoin retenir sur sa paye les sommes nécessaires.

Toutes choses devant être mises au point, il nous semble qu'un règlement s'impose et que l'octroi d'un permis de travail devrait être subordonné à l'acceptation de ce règlement par l'ouvrier étranger.

Sans connaître la législation italienne, nous pouvons certainement avancer que de pareils abus sont inconnus chez M. Mussolini, car ce dernier gouverne son pays. Nous n'avons qu'une caricature de gouvernement.

On a lu dernièrement que des touristes belges avaient eu l'agréable surprise de recevoir par les soins d'un consulat italien le remboursement de sommes induement encaissées par des hôteliers italiens, lesquels avaient été sévèrement punis !

Combien nous serions heureux d'apprendre que M. Mussolini a donné ordre à ses fascios de l'étranger de faire le dossier de tout Italien rentrant dans sa patrie pour être assuré qu'il ne laisse aucune dette après lui... et quelle aubaine pour nos commerçants de trouver dans leur courrier un billet de cet ordre :

« Le haut gouvernement fasciste, apprenant que tel ou tel M... a quitté votre ville sans payer sa dette envers vous, dans l'esprit de prouver à chacun que le fascisme considère l'honnêteté comme une de ses vertus, a l'honneur... etc., etc. »

Isidore.

Lettre de Berne

M. Schulthess et la dévaluation Communistes et C. F. F.

(De notre correspondant particulier)

Au cours d'une conférence naturellement assez retentissante, M. l'ancien conseiller fédéral Schulthess, invité par l'Union patriotique vaudoise, a congrument expliqué les motifs qui lui font croire que la dévaluation, dont il fut à son heure un protagoniste, a été pour notre pays une opération économique et financière des plus salutaire. Opération inéluctable, d'ailleurs, car la Suisse devait subir fatalement les répercussions du bouleversement économique et monétaire universel.

M. Schulthess pense qu'il faut se féliciter de cette dévaluation raisonnable et normale, car elle a raffermi la confiance en une monnaie assainie, et qu'elle a eu pour conséquence de redonner à la banque et, partant, à l'économie privée un renouveau de vitalité profitable à la collectivité. Dégorgement du marché hypothécaire, reprise dans l'industrie du bâtiment. S'agissant de l'augmentation du prix de la vie résultant de la hausse des prix des denrées et marchandises importées, on ne doit pas s'attendre à un taux supérieur à 5 %, qui sera largement compensé par la reprise de nos exportations, déjà heureusement constatée, et par une notable diminution du chômage. Il n'y a aucune raison, au surplus, d'augmenter les prix de la production indigène consommée dans le pays.

Le tourisme, lui aussi, a reçu le contre-coup heureux de la dévaluation et nos stations d'hiver ne manqueront pas de voir affluer les étrangers, pour peu qu'une nature indulgente se mette de la partie.

M. Schulthess a montré encore que la dévaluation n'a pas eu comme conséquence, comme d'aucun s'efforçaient de le prêcher, une réduction du volume de l'épargne, car ce n'est pas la valeur-or du franc qui doit entrer en ligne de compte, mais sa valeur effective d'achat sur le marché visiteur. Cette alarme, on le voit, tombe à faux.

Nous nous devions d'enregistrer ces déclarations rassurantes, dont l'optimisme coïncide avec celui dont a témoigné récemment le président de la Confédération. En vérité, qui donc s'est senti atteint dans ses intérêts par la dévaluation ? Personne n'aurait eu l'idée même de s'inquiéter si les habituels semeurs de panique qui se recrutent dans les rangs de l'extrême-droite et qui ont accoutumé de hurler à la catastrophe à propos de tout et de rien n'avaient pas largement profité de cette belle occasion de faire de la basse démagogie à rebours. Il faut dire cela, et stigmatiser une fois de plus l'attitude de la réaction officielle, qui, chez nous, n'hésite pas à créer une agitation malsaine à propos de tous les actes gouvernementaux, mettant ainsi le souci de leurs rancunes partisanes au-dessus des intérêts fondamentaux de la collectivité.

* * *

Le Conseil fédéral s'est encore longuement occupé des mesures de défense à prendre contre les menées communistes et les manœuvres subversives des éléments qui, dans notre pays, reçoivent des ordres directs du Komintern. Disons à l'honneur du Conseil fédéral que, résistant aux sommations funambulesques des fascistes et frontistes de chez nous, il s'est loyalement appliqué à assurer la sauvegarde de nos institutions démocratiques, de l'ordre et de la sécurité intérieurs, sans pour autant porter une atteinte dangereuse à la liberté d'opinion, qui doit demeurer intangible dans une démocratie vraiment digne de ce nom... Se prémunir contre le chambard, fort bien, indispensable même, mais ne tombons pas dans l'excès contraire, en imitant les totalitaires et les entrepreneurs de camps de concentration !

La réorganisation des CFF, ainsi que nous l'avons dit, a également absorbé plusieurs heures de débats au sein du gouvernement fédéral et nul n'ignore les sacrifices astronomiques qui vont être demandés à la Caisse fédérale pour effectuer ce « second rachat » à long terme. On s'est demandé si les porteurs d'obligations ferroviaires, bénéficiant de taux d'intérêts qu'on pourrait qualifier aujourd'hui de privilégiés, ne devraient pas, eux aussi, consentir spontanément un léger sacrifice sur l'autel de la caisse publique.

Il est un autre point sur lequel le Département des chemins de fer aura à éviter l'eccueil d'une sorte de démagogie ferroviaire, c'est celui de la répartition du trafic. Déjà, on faisait mine d'aggraver le caractère étatiste du projet condamné par le souverain, au plus grand préjudice du camion qui, lui aussi, fait partie intégrante de notre économie nationale des transports. On assure que M. Pilet-Golaz, objet de sollicitations hautement légitimes, a laissé entendre que dans son jugement, les doléances des camionneurs pèseraient autant que les objurgations impérieuses de M. Bratschi.

Acceptons-en l'augure, car le peuple suisse, depuis quelques années, ne se montre pas d'humeur à sanctionner ce qui, le moins du monde, pourrait fleurer l'arbitraire ! *P.*

Nouvelles suisses

Le nouveau directeur

du 1er arrondissement des C. F F.

Le conseil d'administration des CFF, réuni à Chexbres, a décidé de proposer au Conseil fédéral de nommer directeur du 1er arrondissement, à Lausanne, pour remplacer M. Ed. Savary, décédé, M. Fernand Chenaux, ingénieur, actuellement adjoint au chef d'exploitation du 1er arrondissement.

Né à Gollion près Cossonay, en 1884, M. Fernand Chenaux, après avoir fréquenté les écoles de son village et l'Ecole secondaire de Cossonay, fut élève du Collège et du Gymnase scientifique cantonaux à Lausanne, puis il entra à l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne, où il obtint en 1905 le diplôme d'ingénieur-constructeur.

Il fut, de 1905 à 1907, ingénieur aux ateliers de constructions métalliques Bell et Cie, à Kriens, de 1907 à 1911, ingénieur à la division des travaux des CFF, de 1911 à 1932, inspecteur et chef de section à la division de l'exploitation du 1er arrondissement des CFF, à Lausanne.

Dès 1932, il est adjoint au chef de la division de l'exploitation. Comme tel, il a été délégué durant cinq années à la conférence européenne des horaires.

Au militaire, le nouveau directeur a le grade de lieutenant-colonel, et est attribué au 1er groupe d'exploitation.

Le pays enregistrera avec satisfaction la nouvelle de la nomination de M. Fernand Chenaux, homme compétent autant que modeste, très au courant des choses des chemins de fer. Le nouveau directeur a l'intelligence, la force de travail, la connaissance approfondie du problème ferroviaire de solides qualités techniques et administratives. Il est très aimé du personnel et de ses collègues.

Nous adressons au nouveau directeur, qui connaît bien notre canton, nos sincères félicitations. Il sera le digne successeur du regretté Ed. Savary.

Inquiétude chez les aviculteurs

Une assemblée des membres de l'Association suisse des propriétaires de parcs avicoles a examiné la situation grave créée à l'aviculture suisse par la dévaluation. L'assemblée a demandé que les prix couvrent les frais de production et que les droits sur les œufs et la volaille frappent à nouveau les marchandises étrangères.

L'espionnage en Suisse

Le Dépt militaire fédéral communique que, ces derniers temps, on a tenté à diverses reprises et par tous les moyens possibles, d'obtenir des renseignements sur des exploitations d'importance vitale, des lignes de chemins de fer, des usines électriques, etc. C'est ainsi que, cette semaine, une maison d'édition étrangère a de nouveau envoyé un questionnaire en Suisse pour demander des renseignements sur l'approvisionnement en électricité de diverses localités.

La population est rendue attentive au fait que tout renseignement de ce genre, donné verbalement ou par écrit à des tiers et particulièrement à des étrangers, nuit aux intérêts du pays. Par voie de conséquence, elle est instamment priée de refuser catégoriquement de donner un renseignement quelconque sur des établissements militaires ou d'importance vitale.

En passant ...

Leur mentalité

Suivez bien ce raisonnement :

Jusqu'à présent, on pensait généralement que le bombardement par avion était une chose horrible. Il n'en est rien.

L'attaque aérienne est, au contraire, un bienfait pour les populations civiles.

En effet, la répartition de l'humanité en quartiers d'habitation est, au même titre que la répartition en professions distinctes, l'expression de la sélection héréditaire. Il est donc évident que c'est l'individu le mieux doué qui habitera le quartier le plus luxueux.

Or, la bombe en tombant dans ces endroits privilégiés, dont la densité humaine est faible, occasionnera peu de dégâts et elle épargnera une élite, alors qu'en éclatant dans les quartiers populeux elle y causera des morts par milliers, et délivrera l'humanité de sous-produits sociaux.

Tout cela vous paraîtra limpide.

On peut se demander en lisant un tel exposé quel est le fou, le glacial humoriste ou le cynique qui a osé seulement imaginer une thèse aussi révoltante.

Ne cherchez pas.

L'auteur de ce document monstrueux est le major Suchsland, officier supérieur au ministère de l'air à Berlin !

Son article a paru dans les « archives de biologie raciale », il est intitulé « Pertes causées à la population civile par les attaques aériennes » et c'est le « Nouveau Journal », une revue allemande de paraissant à Paris et à Amsterdam, qui commença par lui donner la diffusion désirable.

Citons le major Suschsland textuellement :

« Si l'on prend comme base de calcul, la densité d'habitation, on arrive à la conclusion que les pertes causées par un bombardement aérien diminuent dans la proportion où s'élève la valeur que représente l'individu pour la collectivité. Au contraire, les parties indésirables du corps de la nation subiront des pertes beaucoup plus élevées... les quartiers de grande densité de population coïncidant avec les quartiers où les bas-fonds sociaux ont leur repaire... ce sont ces quartiers-là qui seront les plus durement atteints. »

Le major Suchsland va plus loin.

Il a remarqué que le choc émotionnel que cause une attaque aérienne est fatal au dégénéré mental ou au prédisposé psychique et cet ébranlement hâte heureusement, à son gré, l'éclosion d'un mal qui couvait et que l'hygiène entretenait tout au long de la vie :

« Si l'on admet, conclut-il, que les maladies nerveuses et mentales rendent leurs victimes impropres aux mesures de protection contre les bombardements d'avions, on arrivera à la conclusion que le nombre des victimes dans cette catégorie humaine dépassera de beaucoup la moyenne. Conséquence sans contredit douloureuse pour les victimes elles-mêmes et pour leurs proches, mais avantageuse pour la santé du peuple, dans l'avenir. »

Nous empruntons ces citations à l'« Echo de Paris » du lundi 30 novembre 1936, sous le titre évocateur de « bienfaits du bombardement ».

En bref, pour le major Suchsland, l'attaque aérienne a deux avantages :

Elle élimine automatiquement de la société les malheureux, les déshérités, les pauvres.

Elle déclenche avec sûreté la folie dans les cerveaux qui y sont prédisposés.

Par ces moyens, elle opère une sélection parmi les êtres.

Cette philosophie étrange éclaire assez brutalement la mentalité du troisième Reich et elle prêterait à rire à tout autre époque.

On peut imaginer les variations que Molière aurait su tirer de ce thème et le jargon philosophique et médical qu'il aurait prêté à ce docteur ès bombardement.

Mais quand on se souvient qu'Hitler a fait tuer ses anciens amis dans des conditions atroces, qu'il a laissé décapiter deux femmes à la hache et qu'il a fait mourir lentement dans des prisons ou des camps de concentration des hommes honnêtes, on tremble en pensant qu'il détient dans ses mains le sort du monde et que son régime en est là !

Voilà les sentiments qu'il inspire et les pensées qu'il suscite au milieu des siens.

Hitlérisme et bolchévisme ont le même aboutissement misérable et l'un et l'autre ont fini par tuer l'âme humaine.

Le major Suchsland n'est pas un criminel isolé.

C'est un représentant de la grande Allemagne et ce dangereux malfaiteur ne fait que tirer méthodiquement les conclusions des théories de son maître. *A. M.*

Résultats des élections du 6 décembre 1936

Martigny-Ville

Votants : 630.

Sont élus de la liste d'entente :

Marc Morand, radical, 608 voix (en 1932 : 512); Ch.-Marie Morand, rad., 605 (501) ; Albert Vallotton, rad., 603 (506) ; André Desfayes, rad., 593 (510) ; Alfred Veuthey, cons., 570 (J. Métral 435) ; Louis Spagnoli, rad., 546 (A. Sauthier 513); Charles Girard, cons., 532 (425).

M. Auguste Magnin obtient 62 voix et n'est pas élu.

Président : Marc Morand, 336 voix sur 336 bulletins; vice-président : André Desfayes, 258 voix sur 259 bulletins.

Le compromis passé entre conservateurs et radicaux a été respecté ; le scrutin a été très fréquenté et la fameuse liste appelée faussement « liste d'entente », malgré un battage effréné, ne réunit que 62 voix.

La Bâtiaz

Votants : liste radicale, 281 suffrages.
Liste conservatrice, 170 suffrages.
Liste socialiste, 159 suffrages.

Sont élus :

De la liste radicale : Chappot Henri, 90 suffrages ; Vouilloz Marc 80 ; Duchoud Luc 60.

De la liste conservatrice : Cretton Marcel, 30.

De la liste socialiste : Moret Henri 44.

Président : Chappot Henri, 110 voix.
Vice-président : Vouilloz Marc, 85 voix.

Les radicaux gagnent donc un siège au détriment des conservateurs et nous enregistrons ce succès avec plaisir.

Charrat

MM. Gaillard Hermann, 165 (en 1932 : 147) ; Sauthier Jules, 163 (142) ; Magnin Alfred, 165 (141) ; Moret Louis, 165 (140).

Le dépôt de la liste conservatrice ayant été tardif, il n'y eut qu'une seule liste en présence. La liste radicale passe avec 4 candidats. Le 5me conseiller sera élu dimanche prochain, selon système majoritaire, ainsi que le président et le vice-président.

Enregistrons une jolie avance radicale.

Bagnes

Sont élus de la liste conservatrice : 10 élus, soit : Cyrille Gard ; Baillifard Louis ; Besse Edouard ; Besson Hercule ; Carron Alfred ; Cretton Louis : Deléglise Alfred ; Fellay Maurice ; Gard Oswald ; Luisier Emile ; Perraudin Louis, avocat, non élu.

De la liste radicale-socialiste, 5 élus :

Delamorclaz Léon, charron, 342 suffrages ; Dumoulin Camille 358 ; Filliez François 367 ; Perraudin Louis, entrepreneur postal, 428 ; Troillet Emile, Lourtier, 351. Est resté Torello Mce 334.

Les élections se sont faites dans le calme le plus complet. Les partis conservent leurs positions respectives.

Trient (majoritaire))

Votants : 72.

Gay-Crosier Fernand, Les Jeurs, 62 voix, rad.
Gay-Crosier Alexis, conservateur, 60 voix.
Frasserens Arthur, radical, 53 voix.
Chappot Alexis, radical, 56 voix.
Frasserens Georges, radical, 42 voix.
Tous au premier tour.
Président : Gay-Crosier Alexis, cons., 55 voix sur 70 votants.
Gay-Crosier Fernand 51 voix sur 67 votants.

Magnifique résultat. Félicitations à nos amis pour leur discipline et leur entrain.

Granges

La municipalité conservatrice est renversée.

Sont élus 4 libéraux-radicaux : Eggs Jules 96 voix ; Lathion René 73 ; Savioz Clovis 75 ; Dubuis Joseph 85.

Et 1 conservateur ; Roh Arthur 85 voix.

M. Eggs a été élu président, Dubuis Joseph, vice-président (tous deux radicaux).

Les radicaux gagnent deux sièges. Superbe résultat dû aux efforts de nos amis.

Une Granges libérale-radicale !

On nous écrit d'autre part de Granges :

Lors des dernières réunions de la Jeunesse libérale-radicale de Noés, les membres du parti ont eu le grand plaisir de compter parmi eux M. François de Lavallaz, directeur de la Colonie pénitentiaire de Crête-Longue. Celui-ci au cours de ses discours nous a témoigné son immense regret de ne pouvoir donner suite à son désir d'être porté sur notre liste, ayant reçu de son Dépt la défense de se porter comme candidat aux prochaines élections du Conseil communal de Granges.

Le parti entier regrette cette mesure. Il profite cependant pour remercier chaleureusement M. de Lavallaz pour le bienveillant appui donné au parti. M. de Lavallaz s'est en effet dépensé sans compter pour les besoins de la cause, tant pour amener au local des réunions avec sa voiture les membres du parti que pour s'occuper de l'impression des listes, etc., etc. Nous ne craignons pas de déclarer que si tous les partis comptaient dans leur sein un élément aussi dévoué que M. François de Lavallaz il y en aurait peu qui ne seraient pas sûrs de la victoire. La Jeunesse radicale de Noés est fière de pouvoir compter sur son appui pour l'avenir.

Des libéraux-radicaux.

(Note réd.) *On se demande si l'Etat a pris la même mesure envers d'autres fonctionnaires ?*

Splendide victoire à Vétroz

Enfin, après 8 ans de lutte, nos amis de Vétroz ont réussi à reprendre le pouvoir qui leur avait été arraché en 1928 par des procédés scandaleux. Malgré l'importation en masse de kroumirs, malgré les procédés d'intimidation, les menaces, l'enlèvement d'électeurs, le régime conservateur a sombré sous le mépris et le dégoût de tous les citoyens dignes de ce nom. Le bon sens et l'honnêteté ont triomphé. Le parti radical valaisan et suisse enregistreront ce résultat avec une profonde satisfaction.

Félicitations à nos amis qui n'ont jamais désespéré et qui, par leur courage, leur ténacité et leur volonté, ont débarrassé leur commune d'une municipalité indigne du corps électoral.

Les conservateurs, certains de leur échec, n'ont pas eu le courage d'aller voter.

Les conseillers radicaux sont élus par 182 voix, un bulletin reste en observation ; ce sont MM. Victor Cottagnoud, Charles Germanier et Marcelin Putallaz. Au second tour, nos amis ont désigné deux membres du parti conservateur, donnant à ce dernier une belle leçon de civisme.

Voici les résultats de Vétroz :

Electeurs inscrits : 346. La liste radicale obtient 183 listes. Les candidats élus sont : Victor Cottagnoud, président, 182 voix (en 1935 : 159) ; Charles Germanier, vice-président, 182 voix (159) ; Putallaz Léonce, conseiller, 182 voix.

Les radicaux ont élu deux conseillers conservateurs : Putallaz Maurice, 181 voix ; Moren François, 180 voix.

Isérables

Votants : liste radicale 139, suffrages 960.
Liste conservatrice, 98, suffrages 686.
Liste socialiste, 49, suffrages 356.

Sont élus :

De la liste radicale, Gillioz Pierre-Daniel, 147 suffrages ; Monnet Ernest, 145 ; Vouillamoz Maximin, 120 ; Crettenand Hermann, 146.

De la liste conservatrice : Gillioz Lucien, 118 suffrages ; Crettenand David, 107.

De la liste socialiste : Marc-Eugène Vouillamoz, 69 suffrages.

Riddes

Votants, 310 ; suffrages radicaux 1188 ; suffrages socialistes 362.

Sont élus :

De la liste radicale : Meizoz Benjamin, 205 suffrages (1932 : 216) ; Lambiel Ernest 222 (200) ; Jules Crettaz, 230 (189) ; Amoos Joseph 219 (185)

De la liste socialiste : Solioz, 80 suffrages.

Les conservateurs n'avaient pas déposé de liste ; une forte partie d'entre eux ont voté la liste socialiste. Sans cette collusion, le candidat socialiste n'aurait pas été élu. *Légère avance radicale.*

Ardon

Sont élus :

De la liste radicale : Rebord René, 152 suffrages ; Georgy Eugène 153 ; Genetti Léon 155.

De la liste conservatrice : Lampert Marius, 205 suffrages ; Delaloye Paul 148 ; Riquen Samuel 142 ; Delaloye Gustave 157.

Président : Lampert Marius.
Vice-président : Delaloye Gustave.
Les partis restent sur leurs positions.

Vérossaz

Suffrages de la liste radicale : 271.
Suffrages de la liste conservatrice : 688.

Sont élus :

De la liste radicale : Morisod Firmin, 46 suffrages ; Dave Maurice 44.

De la liste conservatrice : Coutaz Alexis 102 ; Saillen Jules, 89 ; Barman 81 ; Morisod Eloi, 80 ; Dubois Louis 76.

Président : Coutaz Alexis.
Vice-président : Saillen Jules (sans lutte).

Pour la première fois, les radicaux qui ont demandé la proportionnelle, font passer d'emblée 2 candidats. Ils n'étaient pas représentés au Conseil jusqu'à maintenant.

Chalais

Sont élus :

De la liste radicale : Narcisse Zuber ; Camille Vaudan.

De la liste conservatrice : Justin Zuber ; André Chevey ; Léon Métrailler.

Nouvelle avance du parti libéral-radical qui gagne un siège au préjudice des conservateurs.

Chippis

Les conservateurs ayant déclaré se désintéresser des élections, cinq radicaux sont élus : MM. Devanthéry Ed., 183 voix (en 1932 : 110) ; Dischinger 173 (103) ; Zufferey Damien 165 (91) ; Favre A., 155 ; Zufferey I., 154.

Magnifique avance radicale ; nos amis gagnent ainsi deux sièges.

Salvan

Votants : liste radicale 122, suffrages 857.
Liste conservatrice 208, suffrages 1453.

Sont élus :

De la liste radicale : Mce Décaillet, 127 suffrages ; Eugène Fournier, 129.

De la liste conservatrice : Mce Revaz, 186 suffrages ; Eugène Wœffray 202 ; Frédéric Coquoz, 199 ; Victor Gross 158 ; Marc Jacquier 177.

Président : Maurice Revaz, 231 suffrages.
Vice-président : Marc Jacquier 199.

Il y a quatre ans, les radicaux n'avaient pas participé à l'élection. Avec huit suffrages de plus ils auraient remporté le troisième siège. Ce sera certainement pour la prochaine fois.

Grône

Liste radicale : 573 suffrages.
Liste conservatrice : 620 suffrages.
Liste socialiste : 18 suffrages.

Sont élus :

De la liste radicale : Aristide Ballestraz, 150 suffrages ; Camille Ballestraz, 131 ;

De la liste conservatrice : Bruttin Adolphe 138; Juilland Alphonse 122 ; Allegro Maurice, 105.

Président : Ballestraz Aristide.
Vice-Président : Allegroz Maurice.

Les libéraux-radicaux emportent un second siège et la présidence. Les résultats ci-dessus démontrent qu'ils ont la majorité dans la commune et que sans le panachage ils auraient emporté trois sièges sur cinq. C'est un enseignement qu'ils n'oublieront pas. Nos félicitations au jeune parti libéral-radical de Grône qui accuse une avance sérieuse.

Sembrancher

(Statu quo) Listes radicales 751 suffrages (1932: 708) ; listes conservatrices 656 suffrages (1932 : 629).

Sont élus :

De la liste radicale : Ernest Voutaz, 117 voix ; Adolphe Ribordy 105 ; Louis Delasoie 101 ; Jules Emonet 101.

Président : Voutaz Ernest ;
Vice-président : Delasoie Louis.

Nos félicitations aux radicaux de Sembrancher qui confirment leur victoire d'il y a 4 ans.

Port-Valais

Sont élus :

De la liste radicale : Gustave Bussien, 125 suffrages ; Séraphin Clerc, 135 ; André Cachat 127.

De la liste conservatrice : Gustave Curdy, 177 suffrages ; Marcellin Clerc 104 ; Maximin Greet 86.

De la liste ouvrière et paysanne : Alexandre Chanton, 57.

Président : Gustave Bussien (rad.), 158.
Vice-président : Gustave Curdy (cons.), 143.

Par suite d'incompatibilité, M. Reeber Fritz avec 60 suffrages, n'est pas élu, étant beau-frère de M. Greet Maximin, et c'est M. Alexandre Chanton qui est élu avec 57 suffrages.

Massongex

Listes radicales, 58. Sont élus : Jordan Henri et Biolley Alexis.

Listes conservatrices 108. Sont élus : Rey-Bellet Joseph ; Cettou Ernest ; Rappaz Ernest ; Michaud Jean ; Farquet Henri.

Il ne manque de 5 suffrages pour que les radicaux emportent un troisième siège.

Collonges

(Proportionnelle) Liste radicale 264 suffrages ; liste conservatrice 188 ; liste indépendante 93.

Sont élus : Chambovey Armand, radical, 55 voix ; Mottiez Adrien, radical, 55 voix ; Pochon A., conservateur, 41 voix ; Paccolat E., conservateur, 41 voix ; Blanchut S., indépendant, 26 voix.

Président : Chambovey Armand, 58 voix, soit 10 voix de majorité sur les conservateurs.
Vice-président : Mottiez Ad., 54 voix.

M. Pochon (radical), ancien président, n'avait pas accepté de candidature.

Nos félicitations au nouveau président.

Vollèges

Sont élus :

Liste conservatrice : Joseph Bérard, 172 voix ; Edouard Bruchez 175 ; Denis Monnet 146 ; André Pellaud 161 ; Louis Puippe 205 ; Edouard Terrettaz 176 ; Moulin Joseph 146.

Président : Joseph Moulin, député, 131 voix.
Vice-président : Denis Monnet, 105 voix.

Les libéraux-radicaux qui n'ont pas demandé la proportionnelle se sont désintéressés du scrutin.

Savièse

(Proportionnelle) A la première répartition les deux partis emportent 5 sièges ; à la deuxième la liste d'entente emporte le 6me siège. C'est un échec marqué pour le parti Roten qui perd 52 listes sur 750 votants et qui, déjà aux dernières élections était en régression.

Saxon

Votants : liste libérale-radicale, 2396 suffrages et 344 listes (en 1932 : 303 listes) ;

Liste conservatrice : 1063 suffrages et 156 listes.
Liste socialiste 377 suffrages et 48 listes (1932 : 72 listes).

Sont élus :

Radicaux : Perrier Ludovic, 330 voix ; Volluz Ed. 310 ; Fama Albano 309 ; Boson Arthur 300 ; Bruchez Robert d'Alexis, 270.

Conservateurs : Delaloye Louis 167 voix (1932 : 165 listes) ; Fellay, 164.

Magnifique victoire radicale. Nous gagnons donc un siège au préjudice des socialistes.

Félicitations à nos amis.

Saillon

Sont élus : conservateurs : Jules Roduit, 83 ; Fernand Thurre 92 ; Marc Bertholet 68.

Radicaux : Daniel Raymond 75 ; Alexis Cheseaux 61.

A noter que le président actuel n'a obtenu que 62 voix.

Monthey

533 listes radicales, suffrages 7449.
334 listes conservatrices, 5011 suffrages.
156 listes socialistes, suffrages 2372.

Sont élus : Liste radicale : Maurice Delacoste, 497 suffrages ; Joseph Maxit, 488 ; Antoine Carraux, 526 ; Claude Donnet-Descartes, 517 ; Pierre Marie Borgeaud, 509 ; Pierre Dutoit 494 ; Otto Brunner, 481 ; Henri Vionnay 477.

Liste conservatrice : Paul de Courten, 300 ; Camille Marriaux 301 ; Maurice Raboud 293 ; Eugène Trosset 298 ; Charles Luy 289.

Liste socialiste : Théodore Frey, 179 ; Ernest Friedrich 167.

Président : Maurice Delacoste.
Vice-président : Joseph Maxit.

Bourg St-Pierre

(Entente entre les deux partis).

Sont élus :

Robert Balleys, 105 voix (rad.) ; Adolphe Moret 104 voix (rad.) ; Jules Genoud 103 voix (cons.) ; Edouard Dorsaz 102 voix (rad.) ; Ephyse Joris, 100 voix (cons.) ; Emile Balleys, 100 voix (cons.); Jules Max, 95 voix (cons.).

Président : Jules Genoud, 95 voix.
Vice-président : Jules Max, 73 voix.

Comme on le sait, la majorité de la commune est libérale-radicale, et c'est le vote des chanoines de l'Hospice qui fait pencher la balance en faveur des conservateurs.

St-Gingolph

Votants : liste radicale 83 ; liste conservatrice 94 voix.

Sont élus de la liste conservatrice : Chaperon André, 95 voix ; Chaperon Gabriel 93 ; Cachat Lucien 89 ; Derivaz Ami 91 ; Paschoud André 89; Derivaz Jules 89.

Deuxième tour : Peray Casimir, 86.

Les radicaux ont obtenu : Simon Derivaz 87 voix ; Duchoud Charles 84 ; Pierre-Marie Roch 85 ; Chales Benêt 85 ; Gaston Brouzoz 87 ; Léon Cachat 81 ; Clément Chaperon 85.

Président : Chaperon André, 102 voix.
Vice-président : Chaperon Gabriel.

Nous rappelons qu'on avait fait un recours, et que le Cons. d'Etat avait radié 10 séminaristes qui se trouvaient sur la liste électorale, mais il a accordé le droit de vote à 7 autres ; en outre, deux citoyens, qui avaient définitivement quitté la commune et qui avaient pris domicile ailleurs, ont tout de même participé au vote.

En dépit de ces faits, la différence entre les 2 partis est de 7 voix seulement.

Il est presque certain que les radicaux déposeront un recours, car sans ces irrégularités ils auraient remporté certainement la victoire.

Nous les félicitons donc du beau succès qu'ils ont remporté.

Vouvry

6 radicaux sont élus et 3 conservateurs.

Soit : chez les radicaux : Emilien Pot, 216 suffrages ; Fernand Cornut 228 ; Emmanuel Carraux 199 ; Damien Vuadens, 174 ; Raymond Carraux, 208 ; Paul Delavy d'Albert, 192.

M. Charles Medico, avec 152 voix, n'est pas élu.

Voici les élus conservateurs : Alfred Vuadens, 134 ; Aloys Carraux, 124 ; Albert Cornut 147.

Les deux candidats de la liste ouvrière et paysanne ne sont pas élus. M. Clovis Delavy obtient 27 voix et M. Pignat Damien 28.

Président : Emilien Pot, 244 voix ;
Vice-président : Fernand Cornut, 249 voix.

Illiez

Sont élus les conservateurs : Paul Gex-Fabry, Léon Ecœur, Maurice Vieux d'Aug., Osc. Defago de Th., Rey-Bellet Wilfred, Antoine Perrin de Félix, Léon Trombert.

Président : Paul Gex-Fabry.
Vice-président : Léon Ecœur.

Champéry

Liste radicale : Perrin Théophile ; Clément Alexandre ; Berra Charles.

Liste conservatrice : Marclay Grégoire ; Besson Denis ; Avanthay Alfred ; Berra Théhodule.

Grimisuat

Président : Jean Roux (cons.) par 98 voix contre 66 à Ch. Mathys (cons.)

Après les urnes !

la bonne bouteille

ORSAT

Martigny-Bourg

Votants, 402. Libéraux-radicaux : 195 listes et 961 suffrages; conservateurs : 115 listes et 609 suffrages ; ouvriers-paysans 85 listes et 405 suffrages.

Sont élus :

De la liste radicale : Jos. Emonet, 201 suffrages ; Ant. Moret, 216 ; Louis Darbellay, 167.

De la liste conservatrice : Henri Piota, 125 suf.

De la liste paysanne et ouvrière : Otto Darbellay, 95 suffrages.

La lutte a été très vive, mais les radicaux ont réussi à maintenir leurs 3 sièges, tandis que les conservateurs ont dû céder un de leurs 2 sièges aux ouvriers-paysans.

Deux radicaux ont été appelés à la présidence et à la vice-présidence. Le regretté président démissionnaire Jules Couchepin, en fonction depuis 1916, a été remplacé par Jos. Emonet, qui obtient 238 voix sur 257 votants ; Ant. Moret est nommé vice-président par 199 voix sur 204 votants.

Fully

Votants : liste radicale, 316, suffrages 2191.

Liste conservatrice, 323, suffrages 2283.

Sont élus :

De la liste radicale : Bender Jos. Camille, 300 suffrages ; Boson Onésime 312 ; Luisier Jules 307

De la liste conservatrice : Carron Henri 341 ; Bender Maurice 339 ; Malbois Hercule 330 ; Nambride Evariste 317.

Président : Henri Carron, 276 voix.

Vice-président : Maurice Bender, par mains levées.

Bovernier

Liste radicale : 396 suffrages.

Liste conservatrice : 309 suffrages.

Sont élus :

De la liste radicale : Bourgeois Gabriel 77 suffrages ; Crettaz Rémy 85 ; Rebord Marc 84.

De la liste conservatrice : Félicien Michaud, 68; Marcel Sarrasin, 68.

Président : Gabriel Bourgeois, radical.

Vice-président : Sarrasin Marcel, conservateur, élu par les radicaux.

L'entente entre partis de gauche a bien réussi.

Pour la première fois depuis 36 ans, la commune est présidée par un radical.

***

Les élections communales se sont passées assez chaudement, les conservateurs se croyant certains de renverser la majorité. Les partis de gauche, radical et socialiste, ayant fait une liste d'entente, triomphèrent. Par contre, la liste majoritaire, lancée par quelques ambitieux rétrogrades, a piteusement échoué.

Nous tenons à relever certaines manœuvres qui se sont produites sur les chantiers de l'Etat.

Des pressions inadmissibles ont été exercées sur des ouvriers auxquels on distribua, sur le chantier lui-même, des billets manuscrits portant les noms des trois candidats conservateurs.

Nous demanderons au Département des travaux publics, et si cela ne suffit pas, à Berne, ce qu'ils pensent de ce mode de faire. Est-ce que réellement les subsides fédéraux pour lutter contre le chômage sont réservés à des propagandes politiques ?

Nous reviendrons du reste sur ces cas qui seront probablement évoqués au cours de la prochaine session du Grand Conseil.

A noter que le directeur spirituel de la paroisse a cru de son devoir de participer à l'élection. Est-ce conforme aux directives du chef du diocèse ?

M. Paul Michaud, conseiller radical, n'avait pas accepté de candidature. Nous profitons de l'occasion pour le remercier de son activité et félicitons les nouveaux élus.

Comme on le sait, M. Bourgeois, qui présida la commune pendant 32 ans, s'est retiré. Rendons un hommage à son activité et à son impartialité.

Conthey

La lutte fut ardente ; il n'y avait pas moins de 5 listes en présence.

Voici, sous réserves, les résultats :

Sont élus à la première répartition : 4 conservateurs, 3 libéraux-radicaux, 1 conservateur dissident.

A la 2me répartition est élu le candidat de l'Union nationale.

Suffrages de listes : libéraux-démocrates (radicaux) 2649; conservateurs progressistes 3946 ; conservateurs dissidents 1226 ; socialistes 59 ; Union nationale, 868.

Nos amis ont fait preuve d'entrain et de cohésion ; les dissidences qui se sont produites dans cette commune ne l'ont pas atteint. Bravo.

Bramois

Président : Mayor, cons.

Vive-président : Eugène Morath, lib.

Salins

Sont élus : 4 radicaux et 1 conservateur dissident : Stalder Eugène, 127 ; Pralong Camille 119; Gay Joseph 114 ; Stalder Marcel 109.

Au 2me tour est élu un conservateur dissident : Dussez Antoine-Marie, 70 voix.

Avance radicale.

Dans le Haut-Valais

A Gliss, la situation est inchangée ; à Naters, trois nouveaux conservateurs sont élus ; à Ried-Brigue, M. Arnold Alphonse est élu président.

Dans les communes de cette région, il n'y avait pas de distinction entre jeunes et vieux conservateurs. Dans l'ensemble du Haut-Valais, ainsi que nous l'avions prévu, les jeunes conservateurs accusent une avance au détriment du parti officiel.

Brigue

Sont élus : 4 conservateurs, 3 chrétiens-sociaux, 1 socialiste, 1 libéral.

Les libéraux-radicaux réalisent une avance de 30 listes.

Président : Guntern ; vice-président : Pacozzi.

Orsières

Liste radicale 4116 suffrages ; liste conservatrice, 5274 suffrages.

Sont élus de la liste radicale : Biselx Henri 265 ; Gabioud Jules, 275 ; Joris Emile 297 ; Joris Ulysse 283 ; Ribordy Ferdinand 276 ; Thétaz Paul, 278 ; Copt Adrien 272.

De la liste conservatrice : Tissières Henri 361 ; Pouget Camille 363 ; Lovey Casimir 344 ; Antoine Murisier 347 ; Volluz Marius 349 ; Copt Etienne 348 ; Rausis Henri 358 ; Rausis Joseph 348.

Malgré les ambitions de quelques jeunes conservateurs qui comptaient emporter 2 sièges, la situation reste inchangée.

Nendaz

(Proportionnelle) Suffrages radicaux 3598 ; suffrages conservateurs 5471 ; suffrages socialistes, 712.

Sont élus 7 conservateurs et 4 radicaux.

Radicaux élus : Claivaz Félix 417 ; Lathion Louis 333; Praz Félix 317; Métrailler Adolphe 315

A noter que les radicaux ont avancé de 98 suffrages, malgré l'activité des jeunes travailleurs qui ont soutenu les conservateurs (heureusement qu'ils ne font pas de politique !!) Il a manqué 60 suffrages aux radicaux pour remporter le 6me siège.

Les socialistes reculent de 986 à 712 suffrages et perdent leur siège qui est gagné par les conservateurs.

Leytron

(Proportionnelle) Listes conservatrices 241 ; listes libérales-radicales 197.

Sont élus : conservateurs : Besse André, 256 ; Gaudard Joseph 252 ; Blanchet Emile 246 ; Rodu't André, 236.

Radicaux : Henri Desfayes, 209 ; Martenet Jules 199 ; Bridy Ed., 193.

Forte avance radicale.

Dorénaz

Sont élus : 3 radicaux : MM. Devillaz, Alph. Rouiller, Paccolat ; deux conservateurs, MM. E. Veuthey et J. Marquis.

M. Devillaz est élu président. *Victoire radicale. Nos félicitations.*

Premières impressions

Les résultats actuellement connus permettent de conclure que le parti libéral-radical a continué à progresser. Non seulement il a renversé la majorité conservatrice de Vétroz et de Granges, mais il prend la présidence des communes de Bovernier et Grône ; il gagne des sièges à Vérossaz, Massongex, Collombey, Saxon, Granges, Grône, Chalais, Chippis, Chamoson.

A Vernayaz, notre parti maintient ses trois conseillers ; le compromis avec les socialistes n'ayant pu être renouvelé, ces derniers perdent leur siège au profit de la droite.

Dans presque toutes les communes, les libéraux-radicaux accusent une très forte avance ; à Salvan, Sierre, Nendaz, il s'en faut de quelques suffrages qu'ils gagnent un siège.

Les conservateurs sont les vaincus de la journée ; malgré un battage sérieux, malgré les organisations de jeunesses de tout poil, Jeunes conservateurs, Jeunes travailleurs, Jocistes, malgré la dureté des temps, ils sortent visiblement diminués et affaiblis.

Quant au parti socialiste, s'il gagne quelques sièges, il en perd aussi, notamment à Saxon et Nendaz. Il n'a pas, contrairement à son attente, bénéficié des circonstances économiques et du paupérisme du pays.

Félicitons nos amis qui ont fait preuve de discipline, d'enthousiasme et de volonté. Merci à tous ceux qui ont travaillé au succès de notre cause, chefs et troupes, ils ont fait leur devoir.

Et maintenant, aux élections cantonales qui devront nous permettre de faire un nouveau bond en avant.

Caractéristique du scrutin : avance des gauches.

Mr.

Martigny

Un poireau de taille

Dans un de ses derniers numéros, la *Tribune de Genève* relatait la découverte d'un poireau qui pesait 650 grammes. Une habitante de Martigny, Mme Grillet, appareilleur, a trouvé mieux dans son jardin. Elle a récolté, en effet, un poireau géant qui pèse exactement 830 grammes et qui est exposé dans la vitrine de son magasin, rue Octodure.

Ce spécimen n'est pas le seul, et Mme Grillet nous assure qu'elle a découvert une vingtaine de poireaux à peu près de la même taille.

Harmonie municipale

2 répétitions générales, cette semaine, soit mercredi et vendredi. Qu'on ne les manque pas !

Pharmacie de service

Du 7 au 12 décembre : Pharmacie Morand.

Le comte de Monte-Cristo au Royal

Gros succès. De partout on est venu pour voir ce film captivant. Que les retardataires profitent des dernières séances.

Ce soir, lundi, séance à 20 h. 30, et demain, mardi, matinée et soirée. Irrévocablement dernières séances.

Les deux gamines

Ce soir, lundi, à l'Etoile, 5me séance des *Deux gamines,* l'œuvre de Louis Feuillade, qui, tous les soirs, soulève une compréhensible émotion.

Demain, mardi, fête, matinée pour enfants à 14 h. 30, et séance à 20 h. 30.

Profitez. C'est un des films les plus beaux. Rarement vous aurez vu un film si humainement joué. Vous en garderez un bon souvenir et vous ne regretterez pas votre soirée.

L'heure des enfants

Enfants, c'est demain mardi, à 14 h. 30, qu'aura lieu pour vous la présentation des *Deux Gamines,* le beau film qui a déjà été vu par tous les enfants des cantons voisins.

Nouvelles valaisannes

Frappé de 3 coups de couteau

(Inf. part.) Une altercation tragique est survenue dimanche soir, le jour des élections, au hameau de la Mayaz, dans la commune de St-Martin. On n'est pas exactement au courant des circonstances du drame. M. Henri Caquillard, qui n'était pas tout à fait de sang-froid, aurait voulu pénétrer chez un habitant de la localité qui le frappa de trois coups de couteau.

La gendarmerie alertée est en train de faire une enquête sur la place mais les conclusions n'en sont pas encore connues.

A nos lecteurs. — Nous avons publié dimanche soir une édition spéciale du *Confédéré* avec les résultats essentiels des élections communales.

Nous les insérons de nouveau aujourd'hui pour ceux de nos lecteurs qui n'en ont pas pris connaissance et nous les complétons dans une large mesure.

Nous tenons à remercier ici tous les collaborateurs dévoués qui nous ont permis d'établir immédiatement une vue d'ensemble de la situation et qui ont facilité notre tâche dans une large mesure.

Le *Confédéré* a été, grâce à eux, le seul journal valaisan qui ait paru dans la soirée du 6 décembre.

Riddes. — *Nécrologie.* — Samedi est décédé à Riddes M. Camille Morand, ancien conseiller communal et ancien juge, et gérant de l'important domaine de Montibeux. M. Morand était une personnalité considérée dans sa commune et en pays valaisan ; il comptait aussi de nombreux amis chez les viticulteurs vaudois.

Homme de bon sens, au jugement clair et doué de cette bonhomie du vigneron, M. Morand s'en est allé, à l'âge de 76 ans, laissant des regrets unanimes parmi ceux, Valaisans et Vaudois, qui l'ont connu.

Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

Un veinard. — Hier, dimanche, vers les 3 heures de l'après-midi, une moto arrivait à assez vive allure dans le bois de Finges (du côté de Sierre). Elle prit le virage à environ 70 km. à l'heure quand, soudain, la machine se coucha sur le flanc droit. Le conducteur et sa machine firent une glissade d'environ 300 m. sur la route verglassée. Le conducteur sort de cette affaire sans une égratignure, tandis que ses vêtements et sa machine en souffrent quelque peu. Il fut remorqué à Sierre où après quelques réparations, il put reprendre la route pour Sion, quelque peu émotionné, et à une allure plus raisonnable.

Automobilistes, méfiez-vous, le bois de Finges est très dangereux.

Deux granges incendiées. — Deux enfants jouaient avec des allumettes au hameau de Balacker, près de St-Nicolas. Ils mirent le feu à deux granges-écuries qui furent complètement détruites. Les bâtiments n'étaient pas assurés.

Confédération

Les élections fribourgeoises

Les élections cantonales au Conseil d'Etat et au Grand Conseil se sont déroulées dans le calme, samedi et dimanche. La participation au scrutin a été considérable.

Voici les résultats des élections au Conseil d'Etat : Sont élus : MM. Chatton 28.209 voix ; Weck 29.506 ; Bovet 28.414 ; Piller 23.726 ; Quartenoud 29.833 ; Baeriswyl 28.983, tous conservateurs, les cinq premiers conseillers sortants.

Sont en ballottage MM. Rouvenaz, candidat radical officiel, 15.243 voix et Corboz, radical dissident, 13.623.

Les résultats du Grand Conseil ne sont pas encore connus définitivement. Toutefois, on annonce que le parti radical aurait gagné au siège dans la Broye, tandis que les agrariens en prennent un aux conservateurs dans la Veveyse.

Mort de M. Alexandre Cailler

M. Alexandre Cailler est mort dimanche à La Tour de Peilz. Il venait de renoncer à ses mandats de conseiller national et de député au Grand Conseil. Il était né le 9 février 1866. De 1887 à 1895 il exploita seul la fabrique de chocolat fondée en 1819, à Vevey, par son grand-père. En 1898 une société fut fondée et la fabrique instalalée à Broc, près de Bulle. En 1911 intervint la fusion avec les fabriques Peter et Kohler.

M. Cailler fut élu conseiller national en 1911. En 1930 il entra au Grand Conseil fribourgeois.

Il était très estimé de toute la population.

La nouvelle organisation des troupes

En vertu d'une décision prise vendredi par le Conseil fédéral, l'arrêté sur la nouvelle organisation des troupes sera mis en vigueur dès vendredi, au fur et à mesure des besoins et des possibilités. La nouvelle organisation des troupes devait entrer en vigueur d'une manière générale le 1er janvier 1938.

La décision prise vendredi par le Conseil fédéral permettra au département militaire de réorganiser déjà au cours de l'année 1937 plusieurs corps de troupes et unités.

3 SÉANCES ENCORE DU
COMTE DE MONTE-CRISTO
au Royal CE SOIR LUNDI et DE AIN mardi en *matinée et soirée*

TAIRRAZ confiseur ne vend ses Chocolats
que fr. 4.— la livre, et quel chocolat !...

Les Sports

La Coupe suisse

Comme on le prévoyait, Monthey a opposé aux champions suisses une farouche résistance et ce n'est que par un but à 0 que Lausanne a pu se qualifier pour les quarts de finale de cette compétition. Servette continue sa série d'exploits et élimine la forte équipe de Young-Boys de Berne par 3 buts à 1. Grasshoppers a vaincu le mauvais sort et bat son rival local Young-Fellows 3-2. Lugano a bien de la peine à se défaire de Locarno 3-2. Old Boys défait Aarau 2-1. Bienne bat Granges 2-1. Chaux-de-Fonds écrase Cantonal 8-1.

Championnat suisse, Ire ligue : surprenante défaite de Vevey, devant Urania, 5-0.

Madame Louise MORAND, née BRUN ;
Les enfants et petits-enfants de feu Aline VERNAZ-MORAND ;
Les enfants et petits-enfants de feu Louis MORAND ;
Mme veuve Eugène MORAND, ses enfants et petits-enfants ;
Les enfants et petits-enfants de feu Antoine BRUN ;
Les enfants et petits-enfants de feu Joséphine LAMBIEL-BRUN ;
Les enfants et petits-enfants de feu Antoinette AMOOS-BRUN ;
Les enfants et petits-enfants de feu Rosaline MEIZOZ-BRUN ;
Les enfants et petits-enfants de feu Camille BRUN ;
Les enfants et petits-enfants de feu Eugénie VOUILLAMOZ-BRUN ;
Les familles alliées MORAND, BRUN, CRETTON, DARBELLAY,

ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Camille MORAND

ancien conseiller
ancien juge
gérant du Domaine de Montibeux

leur cher époux, oncle, grand-oncle et cousin, décédé subitement dans sa 76me année.

L'ensevelissement aura lieu à Riddes, le mardi 8 décembre, à 10 heures.

P. P. L.

Arrêt à Riddes des trains directs partant de Lausanne à 8 h. 20, arrivée à Riddes à 9 h. 40. Pour le retour, départ de Riddes sur Lausanne à 12 h. 25, sur Brigue à 12 h. 59.

Inutile de vous raconter des histoires

et voici, j'ai un contrat qui se termine à la fin du mois et il reste encore à ma disposition environ 9000 kg. de chocolat. Attention, je vais le vendre jusqu'à épuisement de mon contrat *Fr. 1.90 le kg.,* ce qui fait *19 centimes les 100 gr. ;* cette vente s'adresse spécialement aux petites bourses et ne se verra plus jamais (dévaluation du franc). Fr. 1.90 c'est net sans escompte sur tous les autres articles 2 tickets 5 % par franc.

N'attendez pas, ça file à ce prix.

Maison PHILIBERT, *Louis Kœnig.*

CE SOIR LUNDI, séance à l'Etoile avec
LES DEUX GAMINES
Demain mardi (fête) matinées pr enfants à 14 h. ½ et soirée à 20 h. ½

Légumes frais à vendre

CHOUX BLANCS, les 100 kg. fr. 14.- ; choux rouges fr. 19.- choux marcelins fr. 17.- ; choux-raves beurres fr. 12.- ; raves blanches fr. 10.- ; carottes nantaises fr. 15.- ; carottes jaunes fr. 14.- ; gros oignons fr. 20.- ; céleris-pommes fr. 27.- ; poireaux verts fr. 18.-; racines rouges fr. 15.- ; échalotes fr. 40.- ; oignons à sauce fr 45.- ; choux-raves fourragers fr. 8.- ; épinards fr. 45.- ; choux de Bruxelles fr. 55.-. Le prix de 100 kg. est compté à partir de 25 kg. *Se recommande :*

E. GUILLOD-MORA, Nant/Vully, téléphone No 25

Dès ce jour
Viande de veau
A PRIX AVANTAGEUX
BOUCHERIE
Edouard Darbellay
(succ. de Vve Antoine Darbellay)
Martigny-Bourg
Tél. 61.108 - SERVICE A DOMICILE pr Martigny

Nous vendons
sauf vente entre temps :

1 camion BERNA 5 t. avec moteur à essence sur pneus 40 8" Prix fr. 4[illegible]00.—
2 camions semblables, chacun à Fr. 5000.—
3 camions BERNA 3 t. avec bâche à Fr. 3000.—
2 camions BERNA 2½-3 t., modèle 1933 et 1934, moteur à essence 6 cyl. Prix Fr. 8500.— et Fr. 9000.—
1 camion DIESEL 6 t., revisé à Fr. 23 000.—
1 camion DIESEL basculateur 6 t. revisé totalement Prix Fr. 25.000.—
Divers camions basculeurs sur pneus, 6 t., moteur à essence. Prix Fr. 7500.—, Fr. 10 000.—, Fr. 13.000.— et Fr. 15.000.—.
Camions à essence 4 tonnes, pneus à l'avant, bandages creux à l'arrière. Prix fr. 2500.-.
Camion WHIPPET 1 ½ t. Prix Fr. 2500.—.
Camion MERCEDES 2 ½ t. Prix Fr. 8500.—.
Camion LATIL 1 ½ t. Prix Fr. 1200.—.
CHEVROLET 2 t. Prix Fr. 1400.—.

Prière aux intéressés de s'adresser à la Fabrique d'Automobiles BERNA S. A., Olten. Tél. 38.61.

Jolie chambre
évent. avec pension, désirée par monsieur. - Faire offres par écrit sous O F. 8779 M. à Orell Fussli-Annonces, Martigny

A VENDRE
CAMION
au gaz à bois, BERNA 6 t. neuf, sortant de fabrique. Consommation très économique. Le camion est vendu pr cause d'achat d'un plus petit modèle directement depuis la fabrique. Les intéressés sont priés de s'adresser à chiffre M 22588 Publicitas, Sion.

FAVORISEZ LE COMMERCE LOCAL

Pour vous remettre de la campagne électorale et commenter les résultats *Tous chez* **KLUSER**

St-Gingolph

Hôtel de la Poste
bonne cuisine, bon vin.
Emery, propr.

St-Maurice

Café du Nord
vins réputés.

St-Maurice

Hôtel de l'Ecu du Valais
restauration et vins de 1er choix.
Spécialités valaisannes.

Evionnaz

Buffet de la Gare
Vins de choix.
Restauration.

Vernayaz

Café de la Croix Fédérale

Vernayaz

Café du Chemin de Fer
Ses vins réputés.

Vernayaz

Hôtel de la Gare
Restauration soignée.
Vins de 1er choix.

La Bâtiaz

Café de la Tour
Ses bonnes gouttes.

Fully

Café Central
Jules Luisier, propr.

Fully

Café de la Poste
Vins de 1er choix.

Riddes

Café Amoos
Ses bons vins.

Hôtel du Cerf
Monthey

Les meilleurs crus du Valais
Sa cuisine soignée
Toutes les spécialités du pays
Se recommande. Fam. BESSE.

Banque Populaire de Martigny

Dépôts | **à vue** | **en Caisse d'Epargne** | **à terme**

Toutes opérations de Banque

Notre Etablissement est contrôlé par les services fiduciaires de l'Union suisse de Banques Régionales

NOUS RECOMMANDONS :
nos **OBLIGATIONS** à 3 et 5 ans
le placement au rendement élevé, stable et à l'abri de la baisse des cours,
nos **CARNETS D'ÉPARGNE**
avec garantie spéciale
le placement de tout repos,
nos **COMPTES COURANTS à vue**
le placement préféré du commerçant devant disposer de suite.

BANQUE POPULAIRE DE SIERRE
Capital et Réserves Fr. 1.002.000.—
Fondée en 1912 — Contrôle depuis 1932 par l'Union Suisse de Banques Régionales.

Closuit & Cie
BANQUE DE MARTIGNY
Toutes opérations de Banque

Banque Populaire Valaisanne, Sion
CAPITAL et RÉSERVES : Fr. 1.000.000.—

Obligations à terme | **Carnets d'épargne** Dépôts depuis 5 fr.

AUX MEILLEURES CONDITIONS

CAISSE D'ÉPARGNE
DE LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS DU VALAIS
Etablissement fondé en 1876 — Contrôlé par la Fiduciaire de l'Union de Banques Régionales

Caisse Centrale : **SAXON**

La Banque ne fait aucun placement en dehors du canton

DÉPOTS

CARNETS D'ÉPARGNE	**3.50** %
OBLIGATIONS 3 ans	**4.—** %
OBLIGATIONS 5 ans	**4.25** %

PRÊTS hypothécaires aux meilleures conditions

Caisses-correspondantes à : Sierre, Sion, Vex, Nendaz, Ardon, Chamoson, Riddes, Fully, Martigny, Sembrancher Orsières, Bagnes, Vollèges, Vernayaz, Salvan, Collonges, St-Maurice, Monthey, Vouvry.

Martigny-Bourg

Café de la Grenette
Spécialités : « Brésil » - « Soleil »

Martigny-Bourg

Café du Commerce
le café des gourmets.

Martigny-Bourg

Café du Tunnel
bon accueil, bon vin.

ARBRES FRUITIERS
Semences potagères et fourragères
Gaillard Frères, pépin., **Saxon**

ATTENTION ***Agriculteurs parez au gel*** *en achetant le*

Paragel Sarvaz

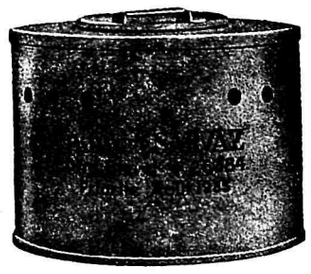

- Fabrication suisse
- 10 ans d'epxérience en Angleterre
- 200.000 appareils en fonction en 1936

Passez vos commandes au plus tôt au
Domaine de la Sarvaz S. A. Saillon
ou aux représentants généraux pour le VALAIS :
Emonet Frères, fers, Martigny-Bourg
Lucien Cottagnoud, Vétroz

Riddes

Buffet de la Gare
Vins de 1er choix.
Tranches - fondues - raclettes.

Leytron

Café de la Coopérative
vins de 1er choix.

Ardon

Café Tellenbach

Vétroz

Café de l'Union
le rendez-vous des amis.
V. Cottagnoud, propr.

Sion

Café-Restaurant du Midi
cuisine soignée
spécialités valaisannes
vins de qualité.

Si vous venez à ***SION,*** *visitez*

Les Catacombes „LUY"
dans l'ancienne cité
Tous les vins fins du Valais servis ouverts
Lunch express servi à toute heure Fr. 2.50
Assiette Grand-Pont, fr. 1.60.

Grône

Café-Restaurant Industriel
spécialités : raclettes, fondues, viande salée.
A. Torrent, propr.

Martigny

Hôtel Gare & Terminus
près de la Gare.
Chez l'ami Max.

Martigny

Café Hôtel de Ville
Ses vins réputés sans hausse de prix.

Martigny

Café de la Place
Tranches - raclettes.

Martigny

Café Industriel
Raclettes, fondues, tranches, et ses vins...

MONTHEY
Café de la Place
BIEN CONNU POUR SES VINS DE 1ER CHOIX

Arnold - Sierre

L'Hôtel *confortable* — ***Le Restaurant*** *où l'on mange bien* — ***Le Café*** *des bons vins* — ***Le Carnotzet*** *pour les délices de la raclette*

Bouveret - Hôtel de la Tour

A proximité du débarcadère et du chemin de fer

Supplément du vendredi

LE CONFÉDÉRÉ

Martigny, lundi 7 décembre 1936. *No 143.*

Les élections à Sion

A Sion, où les trois partis radical, conservateur et socialiste avaient élaboré une liste d'entente, il y eut néanmoins des élections mouvementées.

Le vote avait lieu au système majoritaire, ce qui permit aux citoyens indépendants ou simplement facétieux de déposer des listes jusqu'au dernier moment. Il y eut ainsi : la liste d'entente, la liste dissidente lancée par M. Crettaz dont la candidature avait été évincée au dernier moment par l'assemblée conservatrice, la liste dissidente patronnée par M. Charles de Kalbermatten, la liste de « Justice sédunoise » que M. Machoud avait mise en circulation, la liste d'Union nationale.

On vit même éclore une liste au titre extravagant : « Avec les pompons », où ne figuraient que des sapeurs-pompiers, mais il s'agissait, bien entendu, d'une plaisanterie plus ou moins innocente.

La campagne fut vraiment tragi-comique et s'achèvera par un second tour de scrutin.

M. Edmond Gay, dont les amis de M. Crettaz avaient lancé la candidature à son insu les stigmatisa dans une proclamation retentissante où il engageait la population à ne voter ni pour eux ni surtout pour lui-même. La situation appelle un bref commentaire : Il est certain que l'entente intervenue entre les trois partis causa quelque déception au corps électoral qui tient — surtout dans le domaine communal — à se prononcer en souverain.

Si le parti radical fut favorable à la réélection de ses quatre candidats, un puissant courant se manifesta bientôt au sein du parti conservateur pour assurer le rajeunissement du Conseil communal. Les anciens conseillers furent en butte à des attaques violentes. L'évincement de M. Hermann indisposa les électeurs du Haut-Valais et la mise à pied de M. Crettaz eut ses répercussions dans certains milieux. Tout cela contribua grandement à brouiller les cartes.

Trois candidats en ballottage

Au premier tour, les quatre candidats radicaux sont élus, ce qui témoigne de la discipline de leur propre parti.

Ainsi qu'on pouvait le prévoir, deux candidats conservateurs sont en ballottage et auront de la peine à se tirer d'affaire.

Ce sont : M. Clovis Défago, qui était déjà fortement combattu avant le jour de l'élection et que d'aucuns auraient voulu évincer pour sauver M. Crettaz.

Puis M. Varone, employé de la Banque cantonale, dont les fonctions civiles ne sont guère compatibles avec le mandat qu'il brigue.

Enfin M. François Crettaz, le candidat dissident qui fait pièce aux deux autres.

LES RESULTATS. — Au premier tour, sur 2273 électeurs inscrits, il y eut 1745 votants. On compta 1732 bulletins valables et 13 nuls. La majorité était donc de 867.

Voici quels furent les premiers résultats, MM. Varone et Defago étant en ballottage :

Kuntschen Joseph 1508 ; Bacher Adalbert 1294; Bonvin Charles 1124 ; Défago Clovis 795 ; Evéquoz Frédéric 1394 ; Imhof Louis 898 ; Lorétan Georges 926 ; Spahr Joseph 1389 ; Spahr Georges 1326 ; de Torrenté Pierre, 1456 ; de Werra Victor 1357 ; Allet Louis 1212 ; Ducrey Maurice 1332; Sierro Adolphe 1416 ; Varone Joseph 722.

Le second tour

Au second tour de scrutin, MM. Varone et Defago triomphèrent au détriment de M. François Crettaz, après une lutte acharnée et qui ne manqua pas de piquant. La cabale, en effet, fut acharnée.

Après bien des péripéties, la liste d'entente ainsi sort tout entière et c'est le statu quo au Conseil communal où figureront, cependant, de nombreux conseillers nouveaux, parmi lesquels nous saluons avec plaisir de jeunes éléments.

On émet néanmoins le vœu qu'à l'avenir on renonce à présenter à Sion des listes d'entente qui appellent fatalement des réactions très vives.

On eût souhaité aussi plus d'ordre dans l'organisation du vote et à ce propos nous rappelons que M. Lorétan — du temps où il était au Conseil — avait préconisé l'idée de faire entrer les électeurs par une porte et de les faire sortir par une autre afin d'éviter certains ennuis.

Il sera bon d'y songer.

A l'issue de cette votation mémorable et que marquèrent tant d'incidents, les candidats élus fêtèrent leur victoire et ce fut jusqu'au milieu de la nuit une joie qu'on peut bien qualifier de débordante, sans y mettre autrement de malice...

Les élections bourgeoisiales à Sion

Si les élections communales se déroulèrent dans le tumulte et le désarroi, il n'en fut pas de même des élections bourgeoisiales. La liste d'entente ne fut pas combattue et fut votée avec ensemble. Sur 486 votants, 354 électeurs se rendirent aux urnes, ce qui représente le 74 % du corps électoral.

Fait essentiel à signaler : il y eut dans l'urne, 264 listes compactes. MM. Alfred de Torrenté, président et Joseph Gay, vice-président, furent confirmés dans leurs fonctions, ce qui est un juste et bel hommage rendu à leur dévouement.

Voici les résultats :

de Torrenté Albert, président, radical, 338 voix ;
Gay Joseph, vice-président, rad., 325 voix ;
Bagaïni Paul, conseiller, radical, 328 voix ;
Beeger Arthur, conseiller, conservateur, 309 voix;
Bruttin Jean, conseiller, radical, 313 voix ;
Clavien Raymond, conseiller, conservateur, 330 v.;
Varone Albert, radical, commerçant-agric., 298 v.

Vionnaz

Liste radicale : 241 suffrages.
Liste conservatrice : 963 suffrages.
Liste indépendante : 273 suffrages.

Elus : de la liste radicale : Delphin Delseth 37

De la liste conservatrice : Céleste Launaz, 138 suffrages ; Léonce Mariaux, 137 ; Benjamin Fracheboud, 136 ; Aristide Vannay 133 ; Joseph Guérin, 41.

De la liste indépendante : Jérémie Fracheboud.

Président : Céleste Launaz, 187 suffrages.
Vice-président : Benjamin Fracheboud.

Collombey-Muraz

Liste radicale 591 suffrages.
Liste conservatrice 1605.
Liste socialiste 267 suffrages.

Elus : liste radicale : Emile Chervaz, 125 ; Prosper Turin, 124 ; Philippe Fracheboud, 120.

Liste conservatrice : Bernard de Lavallaz, 182 ; Pierre Turin d'Urbain 163 ; François Parvex 149; Laurent Carraux 147 ; Emile Wuilloud, 141 ;

Liste socialiste : Nestor Borgeaud, 34.

Président : Bernard de Lavallaz.

Les libéraux-radicaux font leur entrée au Conseil avec 3 représentants. Ces résultats démontrent que les voix coalisées des partis de gauche auraient emporté la majorité.

Evionnaz

42 listes libérales-radicales, 314 suffrages.
94 listes conservatrices, 629 suffrages.
37 listes socialistes, 268 suffrages.

Sont élus : Radicaux : Julien Chappuis, 54 suffrages ; Léonce Jordan 53.

Elus conservateurs : Charles Mottet, 95 suffrages ; Robert Lugon 94 ; Jérémie Dubois 88 ; Gustave Mettan 72.

Elus socialistes : Denis Coquoz, 45 suffrages.

Président : Charles Mottet, 133.
Vice-président : Jérémie Dubois, 104.

Nos amis libéraux-radicaux maintiennent leurs positions.

Finhaut

Liste radicale 24 ; suffrages 122.
Liste conservatrice 92 ; suffrages 455:
Liste socialiste 29 ; suffrages 148.
Lugon Ernest, radical, élu, 34 suffrages.
Liste conservatrice : Lonfat Alph. 95 ; Lonfat Lubin 93 ; Vouilloz Aimé 79.
Goumand Henri, socialiste, 30 suffrages.

Président :: Lonfat Alphonse.
Vice-président : Lonfat Lubin.

Martigny-Combe

Suffrages conservateurs : 1121 ;
Suffrages radicaux : 966.
Suffrages ouvriers-paysans : 209.

A la première répartition trois radicaux : Pierre Saudan, 127 voix, René Pillet, 127 voix, Adrien Saudan 108 voix, ont élé élus et trois conservateurs Giroud, 154 voix, Guex 158 voix, Saudan Amédée 154 voix.

A la seconde répartition, les cosnervateurs ont remporté le dernier siège et M. Michel Rouiller a été élu avec 139 voix: Il restait à ce moment 280 suffrages conservateurs et 241 radicaux.

En général, les conservateurs remportaient leurs quatre sièges à la première répartition. Leur parti est donc manifestement affaibli.

Chamoson

Sont élus 5 conservateurs, 4 radicaux : Edmond Giroud, 499 suffrages ; Jules Pitteloud, 479 ; Camille Juilland 473 ; Camille Martin 471 ; Henri Carrupt 439 ; Théophile Carrupt 441 ; Pascal Carruzzo 420 ; Denis Maye 419 ; Léonce Carruzzo, 396.

Sierre

Sont élus de la liste libérale-radicale : Bonvin 744 voix ; Gard Marcel 742 ; Zwissig Elie 712 ; Carrupt Robert 710 ; Grobet Louis 692. Viennent ensuite : Métrailler Placide 681 ; Guye Mce 617.

De la liste conservatrice : de Chastonay Oscar, 514 ; Salzmann Mce 475 ; Zufferey Alph. 463 ; Broccard Léon, 455.

De la liste socialiste : Walther Alex., 72 voix, non élu ; Antille Jules, 54 voix, non élu.

A signaler une grosse avance libérale-radicale, mais insuffisante pour obtenir le 6me siège. Il manque 81 suffrages. 1299 électeurs sur 1374 inscrits, soit 94,5 % de votants. On a retrouvé : 751 listes radicales, dont 489 compactes ; 494 listes conservatrices dont 243 compactes ; 54 listes socialistes.

Vernayaz

Sont élus : radicaux : Laurent Jacquier, 138 ; César Fournier 134 ; Clovis Bochatey 131.

Conservateurs : Jean Coquoz 144 ; Eloi Bochatey 143 ; Marc Revaz 142 ; Louis Gross 135.

Il y eut 26 listes socialistes ; pas d'élu.

Président : Eloi Bochatey.
Vice-président : Marc Revaz.

Constatons que notre parti a non seulement maintenu ses positions, mais est en progrès dans cette commune ; le changement de majorité est dû à l'attitude du parti socialiste.

St-Maurice

Liste radicale 1562 suffrages ; liste conservatrice 3683 suffrages ; listes socialiste 1201.

Sont élus : 2 radicaux : Wehrlen Alexis 166 ; Rappaz Clovis 163.

7 conservateurs : Coquoz Jean, 297 ; Heyraud Ernest 287 ; Caloz Léon 282 ; Wuilloud Louis 265 ; Amacker Hyacinthe 264 ; Rey-Belley Ed. 244 ; Gex Charles 223.

2 socialistes : Henrioud Louis 130 ; Amacker Ernest 116.

Président : Hyacinthe Amacker (2me tour) 184 listes.

Ce résultat est dû avant tout au fait que le parti libéral-radical a perdu 42 électeurs (partis ou décédés depuis 4 ans).

***

Elections bourgeoisiales de St-Maurice

Sont élus : conservateurs : Farquet 88 voix ; Mottier Robert 86 ; Coutaz Constant 71 ; Amacker Henri 70.

Radicaux : Barman Ovide 66 ; Pochon Edourd 61 ; Coutaz Robert 59.

Liste socialiste : aucun.

Président : Farquet ; vice-président : Mottier Robert, tous deux conservateurs.

Sur un mariage

Ainsi donc, le roi d'Angleterre Edouard VIII éprouve de grandes oppositions politiques et familiales, parce qu'il veut épouser tout simplement la femme qu'il aime. En temps ordinaire, c'est, semble-t-il, une chose normale. Mais, à un roi, la Constitution et un texte écrit le lui défendent. Il y a toutefois autre chose. Il y a surtout des préjugés, une tradition millenaire, tout ce réseau etroit et lourd de conventions et d'usages contre lesquels il est surhumain de lutter.

Sa situation est évidemment exceptionnelle. C'est le souverain d'un immense Empire sur lequel le soleil ne se couche jamais completement. Certes, il épouserait une femme deux fois divorcée. Et cela choque le puritanisme anglais. Mrs Simpson, qui connaît une celebrité inattendue, serait aussi catholique, americaine et puis elle ne serait pas de la haute aristocratie anglaise.

Ces considerations n'ont pas arrêté le juvénile Edouard VIII, prince de Galles, qui pour etre roi n'en est pas moins un homme, un simple mortel. Il éprouve une affection qui a tout l'air d'être sincère et profonde pour une femme qui paraît jolie et charmante. Ce sont peut-être indirectement ces raisons qui ont déchaîne ce tollé général contre ce projet de mariage, du point de vue britannique quelque peu discutable. C'est facile de dire, quand on n'est pas en jeu, qu'il n'y a qu'à renoncer à telle femme et à tel amour. C'est le meilleur moyen de rendre un homme malheureux. Et puis cela devient une question d'amour-propre et de prestige.

Psychologiquement, les réactions sont toujours contraires. La faiblesse attire la force. Les résistances suscitent les résistances, et l'orgueil s'en mêle. A tel point que si Edouard VIII cédait en ce moment aux pressions qui déferlent contre lui, son prestige d'homme privé en serait certainement atteint et beaucoup lui donneraient tort.

Au fond, Edouard VIII se trouve dans une situation assez tragique, mais qui n'est pas spécialement extraordinaire.

On rencontre chaque jour des cas analogues dans un monde qui n'est pas nécessairement royal. L'orgueil et la vanité des hommes ont créé différentes catégories sociales, suivant l'argent, les naissances, la situation ou la profession. Ces classes sont essentiellement conventionnelles et sont imposées et continuées par une sorte de tradition verbale ou tacite. Il est vrai que depuis la guerre, ces différences tendent considérablement à disparaître depuis qu'on a vu des forgerons comme Mussolini ou des peintres en bâtiment comme Hitler arriver au sommet du pouvoir.

Il y a une interpénétration des peuples et aussi une interpénétration des classes ; il existe de nos jours des mariages entre nobles et roturiers qui, après tout, iront mieux qui tant d'autres, si l'amour qui frappe à n'importe quelle porte a su abolir des préjugés anachroniques et ridicules.

La véritable aristocratie est celle qui est basée sur l'intelligence et le travail, disait Pierre Laval qui a donné sa fille José à un comte. Ce n'est pas l'avis de tout le monde. Il serait curieux de demander aux jeunes filles de la haute noblesse anglaise si elles trouvent charmante Mme Simpson. Il y a bien des chances que non. Vous vous rendez compte des sentiments de tendresse infinie ; que peuvent nourrir envers elle toutes les petites ambitieuses qui rêvaient de devenir un jour reine d'Angleterre. Il est facile d'imaginer le déchainement violent de tous ces affronts, de toutes ces langues venimeuses, de toutes ces ambitions déçues, de ces jalousies rentrées, de ces rancœurs abjectes, contre l'étrangère, l'intruse, l'indésirable favorite royale.

Pour la sérénité intérieure des deux vedettes du jour, il est peut-être préférable que ce mariage royal ne se fasse pas ou qu'elles trouvent des horizons plus cléments. Car enfin, comment concevoir le bonheur dans un milieu hostile, devant des figures qui se figent, des sourires amers qui se forcent et dans l'atmosphère de coups d'œil qui blessent ? C'est l'Enfer sur terre et il y a beaucoup d'hommes qui tremblent devant une femme et n'osent pas se dégager de ces « climats irrespirables ».

V. D.

TIR AU CANON

L'école de sofs d'art. à Dailly exécutera des tirs le mardi 8 décembre, éventuellement les mercredi et jeudi 9 et 10 décembre, dans la région : Le Rosel

Le terrain dangereux sera gardé par des sentinelles.

Il est défendu de toucher à des projectiles ou parties de projectiles non éclatés.

Le Commandant de l'école :
sig. MAMIN, Lt.-Col.

Hôtel de la Gare
St-Maurice TOUJOURS :
Tranches - Fondues - Raclette
Viande sèche et jambon cru du pays
Escargots à la Bourguignonne. Tripes
Mode Maison. A la même enseigne, les **Pensionnaires** sont comme à la maison : bonne cuisine, jolies chambres chauffées avec eau courante ; service soigné et à toute heure. **Prix modérés.** Demandez nos prix de pension. **Familles Nanzer & Veuillet.**

Vente aux enchères, à Sion

La Commission de Liquidation de la Banque Bruttin & Cie, exposera en vente aux enchères publiques. à la *Grande Salle du Café Industriel à Sion, le samedi 12 décembre ct, à 14 h.,*

l'immeuble de la Banque Bruttin

rue du Grand-Pont, comprenant les anciens locaux de la banque, les locaux actuellement occupés par l'Helvétia, un appartement, avec caves et dépendances. Locaux pouvant servir d'appartement ou de bureaux. Mise à prix : 30.000 fr.

Pour la Commission de Liquidation
M. Gross, avocat, **Martigny**

Faites analyser vos urines par le
Laboratoire d'Analyses
PHARMACIE MORAND
MARTIGNY

LOTERIE
en faveur de
l'HOPITAL-INFIRMERIE
du District de Monthey (Vs)
Autorisée par le Conseil d'Etat du Canton du Valais.
1er LOT Fr.
200.000.-
autres lots de Fr. 50.000.—, 20.000.—, 10.000.—, 5000.—, etc., tous payables en espèces
Chaque série complète de 10 billets contient au moins **UN BILLET GAGNANT**
Prix du billet fr. 20.-. La série de10 billets fr. 200.-
TIRAGE 15 MARS prochain, au plus tard.
Attention Calculez et appréciez vos chances d'après le nombre restreint des billets émis.
Emission : 50.000 billets seulement
Commandez vos billets au bureau de la loterie de l'Hôpital de Monthey, à Monthey, par versement au compte de chèque postal No II c 695, ou contre remboursement. Les expéditions sont assurées de façon discrète, **sous pli recommandé et sans frais.**
Billets en vente également dans de nombreux dépôts

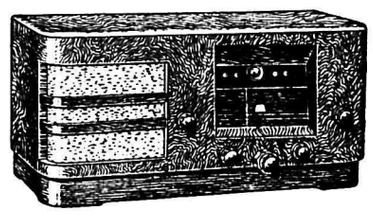

Radio et Radio-Télédiffuseur combiné
Biennophone
L'appareil de qualité
Haute sélectivité, belle sonorité.
FABRICATION SUISSE

Radio Biennophone
EN VENTE au magasin de musique **H. HALLENBARTER, SION**

Fourrures - Benjamin
Etrennes utiles
Notre vente de décembre
Les FOURRURES les plus belles.
Les modèles les plus chics.
Le choix le plus riche.
Les toutes dernières créations.
Rien que des fourrures de qualité aux prix rêvés, et cela malgré la hausse considérable de toutes les fourrures Nos achats très importants effectués heureusement en temps opportun nous permettent encore de livrer des fourrures de choix à des prix qu'il ne nous sera plus possible de pratiquer une fois le stock épuisé.
Superbe collection de RENARDS ARGENTES du Canada, renards croisés, bleus, blancs, platine, etc.
Collets, capes et garnitures.
BENJAMIN
votre fourreur aujourd'hui et demain
13, Rue Haldimand LAUSANNE

Vos enfants...

Vos enfants ont en vous une confiance illimitée ! Le père sait tout et peut tout. Mais a-t-il vraiment tout prévu ? S'il lui arrivait quelque chose, serait-il possible aux enfants de faire leurs études ou leur apprentissage ? Vous pouvez donner dès ce jour cette sécurité aux vôtres en souscrivant dans ce but
une police à LA GENEVOISE
Consultez-nous sans engagement.
LA GENEVOISE FONDÉE EN 1872
Compagnie d'Assurances sur la vie
Agent général pour le Valais :
Marcel CHOLLET, *Martigny-Ville, Tél. 61.290.*
Inspecteur général :
Henri SAVIOZ, *Sierre, Tél. 51.080.*
Agent principal :
Albert WALPEN, *Sion, Tél. 6.58.*

DOCTEUR
Choquard
MONTHEY
de retour

Peinture au Pistolet
Débosselage
aux meilleures conditions
Garage St-Hubert
Rond-Point de Prélaz
Route de Genève
LAUSANNE
Téléphone 26.162

VIANDE
hachée sans nerf à fr. **1.30 le kg.**
Désossée pour charcuterie à fr. 1.60 le kg. **Morceaux choisis pour salaisons** à fr. **2.**— le kg. Choix de quartiers extra gras. Boyaux courbes à 10 ct le m. *Expédition par retour du courrier, 1/2 port payé.*
Boucherie Mariéthoud
Ruelle du Centre 1, tél. 51.982
VEVEY
Abonnez-vous au „Confédéré"

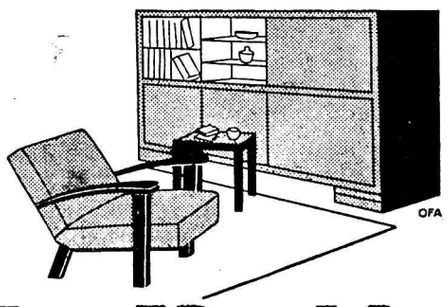

Le Meuble
DE QUALITÉ COMME LE MEUBLE BON MARCHÉ S'ACHÈTE CHEZ
A. GERTSCHEN
FILS *FABRIQUE DE MEUBLES*
NATERS — BRIGUE

MARTIGNY - Salle de la Maison de Ville
Jeudi 10 décembre à 20 h. 30
CONFÉRENCE
avec projections lumineuses
A TRAVERS L'ESPAGNE NATIONALISTE
(Récit de voyage - Octobre 1936)
donnée par Monsieur **G.-A. BORNAND**
Billets à l'entrée - Prix **fr. 1.-** (Droit des pauvres en plus)

ON VOUS OFFRE
un séjour de 8 jours à
Paris ou à Londres
en prenant part au
GRAND CONCOURS DE „CURIEUX" 1936
Premier grand journal hebdomadaire romand
doté de **1041 PRIX**
Un bon journal - Un beau voyage
Demandez un ex. à *Curieux, Neuchâtel*

Propriétés à vendre
à CHARRAT : un verger arborisé de 452 toises au lieu dit Les Biolettes.
à MAGNOT-VETROZ : un magnifique jardin-fruitier, 550 arbres en rapport en bordure de la route cantonale.
à la Combe de la Muraz sur Sion : une vigne de fendant, 260 toises en plein rapport.
S'adresser : A. VARONE, poste, *Pont de la Morge,* SION.

Clinique des Poupées
ROB. MARTIN - Pl. Palud 1, Lausanne

Pour avoir de jolies
Cartes de visite
commandez-les chez Montfort, av. Gare, Martigny

FEUILLETON DU « CONFEDERE » No 9

La Croisière enchantée

ROMAN de Léo Dartey

Il la regarda de côté :

— Elle s'appelle Anita, cette grande fleur vivante ? Un bien joli nom. Mais vous ne semblez pas positivement l'adorer ?

Irrésistiblement la vérité lui monta aux lèvres :

— Moi, je la déteste, murmura-t-elle d'une voix étouffée.

— Pas possible ? fit-il, gouailleur.

Puis, comme le couple approchait :

— Cependant, c'est une superbe créature, bien faite pour le plaisir des yeux. Sapristi, qu'elle est belle !

L'enthousiasme du jeune homme s'expliquait aisément. Anita portait ce matin-là une robe très hardie, en toile blanche, de laquelle les épaules jaillissaient dans leur épanouissement merveilleux, portant sur un cou rond et parfait sa ravissante tête casquée de jais luisant. A l'ombre des arbres, son teint ambré prenait une coloration plus chaude, et l'éclair des grands yeux noirs s'atténuait, se nuançait de douceur caressante.

Elle marchait, la tête un peu renversée en arière, en mâchonnant d'un geste provocant et moqueur la queue d'un œillet pourpre.

Tous droits de reproduction interdits aux personnes qui n'ont pas de traité avec la Société des Gens de Lettres de Paris.

A ses côtés, Lorrez, le regard illuminé de joie, suivait sa marche souple de gitane, en inclinant un peu son corps trop long et mince de travailleur intellectuel.

Jacquine murmura, la voix étranglée et boudeuse :

— Est-elle si belle, vraiment ?

Encore une fois, le regard de Marc fila vers elle, curieux :

— Et encore plus ! siffla-t-il, admiratif. Phuuu... que vous faut-il donc, petit Jack !

Cette admiration, il l'exprima encore clairement par ses regards insistants, son empressement, lorsqu'on le présenta à l'étrangère.

Au nom de Larrive, celle-ci, soudain, avait semblé s'éveiller de la torpeur languissante qui l'accrochait au bras de Lorrez.

— Larrive ? Mais votre nom ne m'est pas inconnu, monsieur. N'est-ce pas vous qui construisez ces belles voitures, superbes de ligne, que nous apprécions si fort dans mon pays ?

Il rectifia, souriant :

— C'est mon père, mademoiselle, mais cela ne fait rien, la fabrication reste quand même dans la famille.

— Alors ? chanta Anita, le regard plus brillant à l'ombre des grands cils recourbés. C'est à vous, ce joli yacht, qui dort dans les eaux de Cabourg ?

Marc cligna de l'œil vers Jacquine, comme pour dire : « Hein ? qu'est-ce que je vous disais ? Le prestige du yacht ! » Mais celle-ci ne retint que le nom de la plage à la mode qui confirmait une de ses suppositions et regarda vivement vers Lorrez. Il avait pâli, et, depuis quelques secondes, depuis qu'Anita accordait à Marc une attention marquée, il reprenait son regard d'angoisse.

Très à l'aise, cependant, avec sa désinvolture d'homme du monde, le jeune homme répondait à la brune Anita. Tout de suite, avec son extraordinaire facilité d'adaptation qui en faisait la charmeuse par excellence, celle-ci s'était mise au diapason de ce Larrive, possesseur d'une des plus grosses fortunes de France, et parlait sport, compétitions, performances, avec la même passion et la même adresse qu'elle mettait à discuter les plus graves problèmes d'Einstein avec Lorrez. Et celui-ci exclu de cette conversation étrangère semblait désemparé, malheureux.

Très cordialement, cependant, il avait confirmé l'invitation de Jacquine, et, tandis que doucement ils rentraient au Prieuré, Anita et Marc en tête, il demanda assez bas à sa pupille près de laquelle il marchait :

— Tu connais depuis longtemps ce superbe bonhomme ?

Jacquine haussa les sourcils, infiniment surprise.

— Je l'avais fréquenté un peu, jadis, du vivant de père, pendant une saison à Vichy. Nous nous sommes retrouvés dans le milieu de l'aviation qu'il fréquente assidûment.

Et comme elle avait fait pour Anita, tout à l'heure, mais avec une incrédulité sincère, cette fois, et sans parti pris, elle demanda :

— Mais est-il si superbe que cela ?

Douloureusement, il agita son front qu'une grande ride barrait à nouveau :

— Il est tout bonnement un des plus beaux échantillons de la race humaine : regarde-moi ce profil digne d'un gladiateur ? Et la coupe des sourcils ? Et le dessin ferme et plein de la lèvre inférieure ? Et cette marche souple, bien rythmée, que donne la pratique de tous les sports ?

Il soupira, comme avec une secrète envie et acheva :

— Ce n'est pas la première fois, d'ailleurs, que je remarque avec quel amour la vie moderne se plaît à buriner les visages de cette jeunesse ardente selon la plastique parfaite de l'antique !

Incrédule encore, elle prononça :

— Je vous assure que vous exagérez : Marc Larrive est un charmant garçon, certes, mais de là à le voir sortir vivant du ciseau de Praxitèle...

Sincèrement surprise, elle détaillait pour la première fois le visage que Marc tournait à demi de côté pour parler à Anita. Oui, vraiment, la ligne en était pure et nette, rappelant la statuaire antique. Seuls les yeux, dont la nuance hésitait entre le chocolat et le mordoré, riaient à l'ombre des cils bas, avec une ironie bien moderne. Soudain, elle eut un petit cri :

— Ah ! vous avez raison. Si souvent, je me disais en le regardant : « Je connais cette tête-là ! » Eh bien j'y suis maintenant ! C'st au discobole qu'il ressemble !

Encore une fois, la voix de Lorrez vibra d'une sorte d'obscure jalousie et il constata :

— Il est vraiment beau, et jeune.

Puis, plus bas encore, comme pour lui-même :

— Quel couple il fait avec Anita !

V

— Non, non, je n'irai pas, dit Jacquine, agacée. N'insistez pas, ce genre de réjouissances ne me dit rien du tout !

— Vous n'êtes pas chic, mon petit Jack. J'avais compté sur vous.

— Eh bien ! vous vous en passerez, voilà tout.

Mais très vite il la poursuivit et la rattrapa sur le seuil de la porte-fenêtre du salon qui s'ouvrait sur le soir constellé d'étoiles.

— Comme vous devenez méchante ! dit-il d'un ton attristé. Comme chaque jour vous vous hérissez un peu plus ! On ne sait plus par quel bout vous prendre, petit hérisson.

— Eh bien ! dit-elle, très sèche, le mieux est de me laisser. C'est tout ce que je demande.

— Bien, bien, dit Marc, furieux. C'est ce que je vais faire. Seulement, je vais demander à la brune Anita de m'accompagner, car je ne puis souffrir la solitude.

(à suivre)